

COMMUNIQUÉ



2^e Opération « Alternative à la sanction » organisée par m2A et la Direction départementale des territoires pour favoriser le bon usage des trottinettes électriques

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), laboratoire européen des mobilités, a compétence en matière de prévention et de sécurité routière. Elle met en œuvre chaque année, aux côtés des pouvoirs publics, des actions dans les champs de l'éducation et de la prévention en matière de sécurité routière. En 2024, m2A avait mené, en partenariat avec la Direction départementale des territoires (DDT) du Haut-Rhin, une opération « Alternative à la sanction » visant à sensibiliser les usagers contrevenants des trottinettes électriques. Cette opération a été renouvelée le mardi 03 juin 2025, pour faire de la prévention et favoriser le bon usage des trottinettes électriques sur le territoire de l'Agglomération.

m2A partenaire de l'Etat pour sensibiliser le public à l'usage des trottinettes électriques



m2A s'implique fortement dans la politique de prévention et de sécurité routière aux côtés de l'Etat, notamment en participant régulièrement aux instances de réflexion et de pilotage de la Préfecture du Haut-Rhin.

Une campagne de sécurité routière m2A/Préfecture du Haut-Rhin sur le bon usage des trottinettes électriques a ainsi été réalisée dès 2023, avec pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers des trottinettes électriques à la réglementation en vigueur, à l'équipement obligatoire et celui qui est recommandé, ainsi qu'au cadre légal relatif au bon usage de cette mobilité douce de sorte à faire cohabiter l'ensemble des usagers de la route dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité qui s'imposent à chacun.

En partenariat avec m2A, les polices municipales, les services de prévention et de sécurité des communes de l'Agglomération, ainsi que les forces publiques de sécurité, sont mobilisés pour associer à cette campagne des actions de prévention routière auprès de tous les publics. **Objectif : rappeler que les règles de sécurité routière s'appliquent également aux trottinettes électriques.**

La réglementation à respecter en matière d'usage des trottinettes électriques

Depuis le décret du 31 août 2023 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel motorisés :

- l'**âge minimal** pour conduire les engins de déplacement personnel motorisés, dont les trottinettes électriques, est **relevé de 12 à 14 ans**,
- la circulation de ces engins comme de cyclomobiles légers sur une **voie de circulation qui leur est interdite**, ainsi que le **transport de passager** sur ces engins, sont depuis sanctionnés d'une contravention de 4^e classe, soit une **contravention de 135 €** (contre 35 € précédemment).

Concernant plus spécifiquement l'usage de la trottinette électrique, il faut impérativement :

- **avoir au moins 14 ans**,
 - **être seul sur la trottinette électrique**,
 - **circuler à moins de 25 km/h**,
 - **ne pas circuler sur les trottoirs**,
 - **ne pas porter d'écouteurs ou téléphoner**,
 - **ne pas être sous emprise d'alcool ou stupéfiants**,
 - **souscrire une assurance**,
 - **et circuler sur les voies autorisées !**
- En agglomération, les usagers doivent emprunter les bandes et les pistes cyclables existantes. En dehors, il faut uniquement emprunter les voies limitées à 50 km/h maximum, en évitant les voies de Tramway. Hors agglomération, il faut emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.



Une opération « Alternative à la sanction » menée en partenariat sur 2 communes

Impulsée par le service "Prévention de la délinquance et Sécurité" de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et le bureau de coordination de la sécurité routière de la Direction départementale des territoires (DDT) du Haut-Rhin, cette opération associe :

- le **Parquet du Tribunal judiciaire de Mulhouse**,
- la **Gendarmerie nationale** sur la zone « Gendarmerie », notamment via la participation de l'escadron départemental de sécurité routière du Haut-Rhin (EDSR),
- les **intervenants départementaux de sécurité routière** (IDSR) du Haut-Rhin,
- la **Police nationale** en zone « Police »,
- et les **Polices municipales** de 2 communes de l'Agglomération : Pfaffstatt-Lutterbach (police pluricommunale) et Mulhouse.

Cette opération « Alternative à la sanction », organisée concomitamment à Lutterbach et Mulhouse le mardi 03 juin, avait pour vocation d'informer les usagers de trottinettes électriques sur la réglementation en vigueur et leur bon usage, en laissant le choix aux potentiels contrevenants entre une sensibilisation par les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ou le règlement d'une amende, sur la base d'une liste d'infractions spécifiquement déterminées en amont par le Parquet de Mulhouse, et visant également les cyclistes.

Un bilan positif pour cette 2^e opération « Alternative à la sanction » menée le 03 juin

Menée en partenariat ce mardi 03 juin 2025, l'opération « Alternative à la sanction » a permis de sensibiliser plusieurs potentiels contrevenants, et davantage encore puisque les parents des mineurs interpellés étaient contactés et conviés à assister à un stage de sensibilisation de leur enfant, mené par les intervenants départementaux de sécurité routière.



• Pour la zone "Gendarmerie" :

A Lutterbach, l'opération s'est déroulée de 10h00 à 13h00, avec le concours de la Gendarmerie, mobile en centre-ville et à proximité des écoles, et des intervenants départementaux de sécurité routière installés dans la cour de la brigade de gendarmerie de Lutterbach.

Au total, 14 contrôles ont été réalisés dont 8 contrôles auprès d'usagers de vélos et d'engins de déplacement personnel motorisés (EPDM).

Sur l'ensemble des 14 contrôles, 7 étaient en infraction pour des faits susceptibles de se voir proposer une alternative à la sanction, et 7 n'entraient pas dans le cadre de cette opération :

- **7 stages de sensibilisation** ont ainsi été menés auprès de 3 usagers pour port d'oreillettes sur cycle et 4 pour circulation hors-piste cyclable (trottoir ou route) qui ont choisi cette alternative à la sanction,
- **7 verbalisations** ont été réalisées de façon plus générale au cours de cette matinée, suite à 3 usages du téléphone au volant, 2 pour non-respect du feu rouge (**dont 1 sur cycle**) et 2 non-port de ceinture de sécurité.

• Pour la zone "Police" :

A Mulhouse, l'opération s'est déroulée de 14h30 à 17h00, avec le concours de la Police nationale et de la Police municipale aux alentours de la gare, et celui des intervenants départementaux de sécurité routière installés sur le parvis de la gare. Malgré des conditions météorologiques très défavorables, **17 contrôles** ont été réalisés pour des usagers en infraction pour circulation sur le trottoir, gênant les piétons, et autres infractions connexes (défaut d'apposition d'assurance, usage d'un casque...). Tous se sont vus proposer une alternative à la sanction :

- **17 stages de sensibilisation** ont ainsi été menés.

Au total, pour cette 2^e édition de « Alternative à la sanction », 25 contrôles ont été réalisés spécifiquement auprès d'usagers de vélos et d'engins de déplacement personnel motorisés (EPDM). Parmi eux, 25 étaient en infraction et se sont vus proposer une alternative à la sanction (contre 43 contrôles et 15 usagers en infraction lors de la 1^{re} édition du 11 avril 2024) :

- 24 stages de sensibilisation ont été réalisés pour des faits de port d'oreillettes, de circulation hors piste cyclable, et d'autres infractions connexes,
- 1 contravention a été donnée pour des faits de non-respect du feu rouge sur cycle.

Contact Presse m2A : Orlane Foucault • 06 45 86 16 47 • orlane.foucault@m2A.fr